

🔗 Objectifs

1. Conseiller son client sur les plans techniques, financiers et divers
2. Concevoir et dimensionner une installation
3. Organiser les points clés de la mise en oeuvre et de la mise en service, être capable de les expliquer à son interlocuteur
4. Planifier la maintenance de l'exploitation

🔗 Public concerné

Artisans plombiers chauffagistes, techniciens de bureaux d'études (BE) ou d'entreprises de génie climatique

🔗 Pré-requis

Des connaissances générales sur les équipements techniques de génie climatique sont nécessaires. Elles peuvent être acquises en suivant le stage GC10

Comprendre, lire et écrire le français

🔗 Programme

- Marché
- Systèmes de PAC
- Aides et étapes administratives
- Principe de fonctionnement de la PAC
- Calcul des déperditions et des besoins ECS
- Intervention en habitat existant
- Schémas hydrauliques
- Conception et dimensionnement de l'installation
- Installation et mise en service
- mise en oeuvre des circuits hydraulique et frigorifique
- mise en oeuvre des PAC air-eau
- mise en oeuvre des PAC air-air
- mise en oeuvre des PAC géothermiques
- Entretien et maintenance
- Diagnostic de pannes

🔗 Moyens pédagogiques

- Supports de formation remis aux stagiaires
- Travaux pratiques sur des équipements pédagogiques
- Cette formation donne lieu à une évaluation formalisée

EXIGENCES PARTICULIERES :

- La formation doit obligatoirement être suivie dans son intégralité.
- En application de l'arrêté Formation du 19 décembre 2014, la formation est considérée comme validée si le stagiaire réussit l'évaluation théorique (passage du QCM avec une note minimum de 24/30) et l'évaluation pratique (réalisée en continu tout au long de la session de formation à partir d'études

🔗 Travaux pratiques

- Mesures de débits, des températures, des pressions, réglages et équilibrages

Recommandé avant cette formation : GC10

Formateur : [Fabrice AUVINET](#)

 du 7 octobre au 11 octobre 2024

 5 jours, soit 35 heures

 1 600,00 € H.T. - 1 920,00 € T.T.C.

🔗 Observations

- Cette formation vise à valider le référent afin de permettre à l'entreprise de demander la qualification RGE auprès d'un organisme compétent.
- Le CETIAT est agréé par Qualit'EnR pour la formation "Pompe à chaleur en habitat individuel".
- Cette formation est éligible au programme FEEBAT (MOD_PAC)



Lieu(x) de formation : CETIAT VILLEURBANNE (69)

de cas et de travaux pratiques sur plate-forme pédagogique agréée par Quali'EnR)

- Pour prévenir d'éventuelles fraudes, le CETIAT vérifiera votre identité lors des évaluations. Vous devez alors présenter l'un des titres d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire). En cas d'oubli de votre titre d'identité ou de refus de le présenter, vous ne pourrez pas passer les évaluations pratiques, ni les QCM. L'inscription à une autre session engendre des frais supplémentaires à votre charge.

CETIAT (69 VILLEURBANNE)

Téléphone : 04.72.44.49.09 - Télécopie : +33 (0)4 72 44 49 99

Email : formation@cetiat.fr

Site Internet : <https://formation.cetiat.fr/>